



Fumer dans un club privé

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 12 novembre 2007

Suite aux infos de F3 est-il possible de fumer dans un sas de club privé (ex club de bridge) ?

Réponse :

On pourra jouer au bridge dans un club d'amateurs de pipes ou de cigares situé au 4ème étage d'un immeuble*, mais on ne pourra pas fumer dans les parties fermées et couvertes d'un club de bridge.

* situé au 4ème étage d'un immeuble : exemple choisi volontairement pour éviter de penser que ces réunions ne puissent se tenir dans un établissement commercial comme un restaurant ou un café.